

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1323

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 6

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« les cas mentionnés »

les mots :

« le cas prévu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.